

Corrigé et barème – Conditions féminines dans une société en mutation

La France du XIX^e siècle : infériorité juridique du Code civil, travail des ouvrières, domestiques et bourgeoises, éducation des filles (lois Ferry, loi Camille Sée) et premières revendications

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Exercice 1 – Définir avec précision

(4 pts)

- a) Règle du Code civil (1804) selon laquelle la femme mariée ne peut accomplir seule les actes de la vie civile (contrat, vente, procès) sans l'autorisation de son mari ; supprimée en 1938. (1)
- b) Mouvement qui réclame le droit de vote (suffrage) pour les femmes ; en France, Hubertine Auclert dès 1880. (1)
- c) Idéal bourgeois du XIX^e siècle : la femme vouée au foyer, aux enfants et à la vertu, à l'écart de la vie publique et du travail. (1)
- d) Loi qui limite le travail des femmes au nom de leur fragilité (1874, 1892 : pas de travail de nuit, 11 heures), ce qui les protège mais les écarte aussi de certains emplois. (1)

Erreur fréquente — Suffragisme et féminisme ne sont pas synonymes : le premier vise le vote, le second l'égalité dans tous les domaines.

Exercice 2 – Repérage chronologique

(4 pts)

- a) Code civil → loi Camille Sée → loi Naquet → droit de vote. (1)
- b) 1804 · 1880 · 1884 · 1944. (1)
- c) 96 ans (1848 → 1944 ; premier vote en 1945, soit 97 ans) : l'égalité politique a été refusée aux femmes pendant près d'un siècle de République. (1)
- d) La III^e République ; Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique. (1)

Attention — Ne confonds pas les lois Ferry (école primaire, filles et garçons) et la loi Camille Sée (lycées de jeunes filles) : elles datent presque de la même année mais ne visent pas le même niveau.

Exercice 3 – Analyse de document

(4 pts)

- a) Une lettre (source écrite, argumentaire) d'Hubertine Auclert, militante suffragiste, au préfet de la Seine, en 1880, au début de la III^e République, alors que seuls les hommes votent. (1)
- b) Elle ne paie pas l'impôt parce qu'elle n'a pas le droit de voter, donc aucun contrôle sur l'usage de cet argent : pas de devoirs sans droits. (1)
- c) Victime : « l'exploitation qui me frappe » ; refus de la passivité : « je ne veux pas être complice, par ma docilité ». (1)
- d) Le refus de l'impôt attire l'attention de la presse et des juges, et met la République face à ses propres principes (consentement à l'impôt, 1789) ; c'est un moyen de faire entrer le vote des femmes dans le débat public. (1)

Le point clé — Un texte militant n'est pas une description neutre : repère l'argument, le ton et le public visé pour comprendre sa stratégie.

Exercice 4 – Des situations contrastées*(4 pts)*

- a) Ouvrière : oui, par nécessité (salaire $\approx$ moitié de celui d'un homme) ; contrainte : journées de 11-12 h, bas salaire. Bourgeoise : non, ce serait déshonorant ; contrainte : dépendance au mari, mariage arrangé, rôle d'« ange du foyer ». (1)
- b) Ex. : institutrice, vendeuse de grand magasin, employée des postes, dactylographe, infirmière ; raison : industrialisation, urbanisation, développement de l'État et de l'école. (1)
- c) Les républicains forment des mères et des épouses instruites, non des égales : couture et économie domestique pour les filles, pas de latin ni de bac. (1)
- d) Faux : l'incapacité juridique de la femme mariée s'applique à toutes les classes sociales, bourgeoises comprises. (1)

Repère — Quand un sujet parle de « conditions » au pluriel, montre les différences selon les milieux sociaux, puis ce qui reste commun à toutes.

Exercice 5 – Développement construit — les femmes dans une société en mutation*(4 pts)*

- a) Attendu : une introduction qui situe le sujet (France, 1804-1914) et annonce le plan. (1)
- b) Ex. : obéissance au mari (art. 213), autorisation pour contracter ou plaider, mari gérant le salaire ; pas de vote même après 1848. (1)
- c) Ex. : loi Duruy 1867, loi Camille Sée 1880, lois Ferry 1881-1882, loi Naquet 1884, loi de 1892 sur le travail, loi de 1907 sur le salaire. (1)
- d) Ex. : Hubertine Auclert (vote, *La Citoyenne*), Marguerite Durand (*La Fronde*), Daubié (bac 1861), Chauvin (avocate 1900), Marie Curie (Nobel 1903, 1911). Conclusion : en 1914, ni le vote ni la fin de l'incapacité ne sont obtenus. (1)

Méthode — « Évolue » appelle un plan qui montre un point de départ, des changements datés et des limites : sans dates, pas d'évolution démontrée.